

**Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 4 février 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Brigitte Studer, Gazi Sahin, Maria Casares, Christina Kitsos, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Pour des préaux égalitaires et inclusifs – favoriser un partage de l'espace plus équitable entre filles et garçons par l'aménagement des préaux des écoles primaires en Ville de Genève».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) lors de la séance plénière du 7 octobre 2020. Elle a été traitée les 21 janvier et 18 mars 2021 sous la présidence de M. Didier Lyon, les 7 octobre et 9 décembre 2021 sous la présidence de M<sup>me</sup> Nadine Béné et le 25 novembre 2021 sous la présidence de M<sup>me</sup> Dorothée Marthaler Ghidoni. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset et M<sup>me</sup> Camélia Benelkaid, que la rapporteuse remercie pour leur célérité.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que l'espace public n'est pas pratiqué de la même manière par les personnes de différents genres. Les temporalités, les usages et les déplacements des femmes et des hommes diffèrent dans la ville: les femmes traversent l'espace public, alors que les hommes l'occupent. Passé une certaine heure, elles ne s'y sentent plus en sécurité;
- que les inégalités d'accès à l'espace public ont été mises en évidence par de nombreuses études, comme aussi le plan d'action «Objectif zéro sexisme – Ville de Genève 2019-2021» adopté par le Conseil municipal en mai 2019;
- que cette différence d'accès à l'espace public commence dès le plus jeune âge. Plusieurs recherches la mettent en évidence; ainsi le géographe du genre Yves Raibaud, de Bordeaux, affirme que dès le plus jeune âge tout est fait pour favoriser la présence des garçons au détriment des filles. Edith Maruéjols, géographe du genre française récemment invitée lors d'une soirée publique organisée par l'Agenda 21 et l'association «le 2<sup>e</sup> Observatoire», met en évidence la différence d'utilisation de l'espace dans les préaux des écoles primaires, basée sur des observations détaillées des aménagements existants comme de la représentation symbolique par l'analyse de dessins des enfants. A Genève, le 2<sup>e</sup> Observatoire fait un travail conséquent dans ce domaine, notamment avec la publication de guides destinés aux professionnel-le-s;

- que ces études montrent par exemple la place attribuée au football dans les préaux, activité où les filles sont souvent peu présentes, voire exclues;
- que grâce à l’engagement exemplaire des enseignants, l’école des Eaux-Vives a réalisé un nouvel aménagement permettant un partage plus équitable entre les filles et les garçons, notamment par la mise en place d’installations sportives multi-activités;
- que le plan d’action «Objectif zéro sexisme – Ville de Genève 2019-2021» n’aborde pas les mesures concernant l’utilisation de l’espace destiné spécifiquement aux enfants, alors que les études démontrent la nécessité d’inclure cette approche dès le plus jeune âge;
- que la Ville de Genève soutient la participation des enfants aux projets qui les concernent, sur la base de la Convention de l’ONU relative aux droits de l’enfant acceptée par la Suisse en 1997 et mentionnés dans l’article 23 de la Constitution genevoise, 2012. Le débat sur l’égalité dans les préaux doit être posé dans le contexte des droits de l’enfant, particulièrement le droit à la non-discrimination (article 2), le droit à être entendu (article 12), le droit à l’éducation (article 28 et article 29) et le droit au repos et aux loisirs (article 31),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir le réaménagement de l’ensemble des préaux sur la base d’une étude sur l’utilisation genrée de l’espace des préaux;
- de prévoir le financement pour réaliser dans un premier temps six nouveaux aménagements de préaux;
- d’associer les enfants – filles et garçons – à la conception des nouveaux aménagements selon une approche conforme aux droits de l’enfant et en mettant en place des structures participatives;
- de collaborer pour ces projets pilotes avec des spécialistes dans ce domaine, tels que le 2<sup>e</sup> Observatoire;
- de procéder à une évaluation de ces projets pilotes avant d’étendre les réaménagements à l’ensemble des préaux des écoles primaires.

## **Séance du 21 janvier 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Brigitte Studer, motionnaire*

M<sup>me</sup> Studer explique qu’elle a fait partie de la commission de l’aménagement et de l’environnement et de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse durant la dernière législature. A l’aménagement elle a constaté que l’utilisation de l’espace public selon le genre était peu interrogée et il semblait normale qu’elle soit neutre. La motion M-1344, «Sommes-nous tous égaux en matière d’accès à la Ville?». Le déclencheur pour le dépôt de la motion M-1501 était une invitation

adressée à la CCSJ pour participer à une soirée publique organisée par l'Agenda 21, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) et le 2<sup>e</sup> Observatoire où une géographe du genre, Edith Maruéjols, a été invitée. Celle-ci intervient en France depuis une dizaine d'années pour des collectivités publiques dans différents types de projets d'aménagements avec une approche genre, entre autres des préaux. Sa démarche est de réunir des personnes dans leurs espaces, ainsi des élèves pour les préaux, et de leur demander de dessiner comment sont les préaux, où sont les différentes activités, où jouent plutôt les garçons et les filles. Ces images étaient impressionnantes car les garçons se dessinaient au milieu du préau sur un terrain de football alors qu'il n'était pas situé physiquement au centre alors que les filles se représentaient dans les marges. La problématique que l'espace public soit genré commence seulement à être soulevée. L'espace public n'est pas neutre, n'est pas pratiqué de la même manière par les hommes et les femmes. Une socialisation différenciée induit un usage différent. Les motifs de déplacements sont ainsi différents pour les femmes et les hommes, par exemple les activités domestiques influencent les trajectoires des femmes dans l'espace public.

Par ailleurs, la plupart des projets d'aménagements sont conçus par des hommes qui sont aussi majoritaires dans les jurys qui décernent les prix et les préavis. Des études ont été faites dans ce domaine, notamment à la mairie de Paris qui dans son guide «genre et espace public» propose des indicateurs pertinents pour construire un environnement plus égalitaire. La Ville de Genève, via l'Agenda 21, a aussi abordé cette problématique dans le plan d'action Zéro sexisme 2019-2021. La Ville de Lausanne a développé une expérience par rapport à la lutte contre le harcèlement. Dans le plan d'action de la Ville de Genève 2019-2021, il y a aussi un volet qui s'intéresse aux pratiques des femmes dans les espaces publics. Une enquête touchant des femmes d'âge, de statut social ou légal et aux ressources économiques différents, etc., inventoriait les stratégies des femmes dans les espaces publics, comment elles construisaient leur trajet, par exemple, pour se protéger.

Ces différences ont été étudiées par la Ville pour les adultes, mais elles se construisent depuis l'enfance. Elles existent dans les préaux où les activités des filles et des garçons, par âge, sont très différentes (moins marquées dans les crèches). M<sup>me</sup> Maruéjols a fait ces observations pratiques avec les garçons toujours au centre et les filles plutôt de côté, ce qui représente un enjeu très symbolique, aussi avec la place que prennent les jeux de ballon qui sont une partie importante de l'espace du préau. Un géographe du genre, Yves Raibaud, a affirmé que l'on considère d'intérêt général que les garçons puissent libérer leur énergie sur un terrain de sport. A Genève, c'est le 2<sup>e</sup> Observatoire qui fait un travail remarquable dans ce domaine et qui a publié un guide destiné aux professionnels du domaine avec toutes sortes d'observations dont un chapitre sur les préaux («Le ballon de Manon et la corde à sauter de Noe»). La motion propose de prévoir le

réaménagement des préaux après avoir procédé à une étude sur l'utilisation genrée filles/garçons, de l'espace des préaux. Elle propose d'associer les enfants à cette démarche dans un projet pilote pour six préaux pour acquérir l'expérience nécessaire à l'élargissement du projet.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire demande si M<sup>me</sup> Studer a eu vent des activités de la Ville de Lausanne en la matière, notamment le tournage de films pour apprendre aux enfants le sexisme à l'école et dans les préaux.

M<sup>me</sup> Studer répond qu'elle n'a pas entendu parler de cette expérience par rapport aux préaux. Elle connaissait le plan de lutte contre le harcèlement de la Ville de Lausanne.

Une commissaire demande si l'expérience faite au skate-park (pour que les filles utilisent plus les équipements sportifs plutôt occupés par les garçons) a été abordée.

M<sup>me</sup> Studer répond en avoir entendu parler. Elle mentionne l'enquête sur le sport et le genre lancée par l'Agenda 21 qui montrait cette différence par rapport à l'appui aux activités sportives des femmes et des hommes.

Ladite commissaire demande ce que M<sup>me</sup> Studer pense de l'idée que les filles se réapproprient des lieux plutôt investis par les garçons. Elle fait référence au fait qu'au skate-park des éducateurs poussent les filles à utiliser l'infrastructure.

M<sup>me</sup> Studer répond qu'il ne s'agit pas de pousser des filles à faire des activités qu'elles ne veulent pas faire, mais à soutenir celles qui souhaitent les faire.

Une commissaire aimerait savoir si ces aménagements préconisés sont lourds ou s'il s'agit d'une organisation nouvelle des activités. Elle demande ce qui a été fait à Paris. Elle demande ce que cela coûterait et si des lieux ont été identifiés pour une phase test.

M<sup>me</sup> Studer répond que le guide de Paris est plus général par rapport à l'aménagement bien qu'il y ait un chapitre dédié aux enfants. Elle ne connaît pas assez les différents préaux pour en identifier un, le travail devrait se faire avec l'ECO. Elle pense que la démarche doit être double: une réflexion doit avoir lieu avec les enseignants et les élèves sur l'adaptation des activités ainsi que la réalisation des aménagements nécessaires à la diversification. Les sommes ne devraient donc pas être faramineuses, mais le montant devra être évalué. La motion propose un principe et le Conseil administratif pourrait revenir avec un projet qui clarifie ces points.

Un commissaire remarque que la motion se concentre sur l'aménagement, mais en attendant ces aménagements il demande s'il serait judicieux d'ajouter une invite incitant à favoriser la mixité et l'inclusion entre les genres dans les activités.

M<sup>me</sup> Studer répond que les enseignants pourraient le faire, mais l'enseignement est du ressort du Canton. Elle suggère d'interroger le 2<sup>e</sup> Observatoire qui a fait des observations dans les préaux et suggéré des propositions pour solliciter des changements dans son guide. Elle ajoute qu'il faudrait mettre sur pied un projet pilote là où les enseignants sont motivés. Cela pourrait être un critère de choix.

Une commissaire trouverait judicieux de commencer par aménager un seul préau et de mettre sur pied un projet uniquement lié à la prise des espaces par chacun via la sensibilisation. Cela permettrait de voir s'il y a une différence dans la modification des comportements par l'aménagement ou par de la sensibilisation. Une fois ces conséquences tirées, il sera plus facile d'élargir le projet.

M<sup>me</sup> Studer ne pense pas qu'il s'agisse d'un projet très coûteux en termes d'aménagements. L'intérêt d'avoir plusieurs expériences est de pouvoir prendre des quartiers et des préaux différents afin d'avoir des éléments de comparaison. La motion propose d'évaluer ce qui est important pour généraliser la pratique. Six est une proposition, pas un chiffre absolu et c'est à la CCSJ de définir à combien il doit s'élever, mais elle pense que cela ne doit pas être réduit à une seule expérience.

Un commissaire remarque que la première invite prévoit le réaménagement des préaux sur la base d'une étude sur l'utilisation genrée. Il demande s'il s'agit d'une nouvelle étude (à faire, donc).

M<sup>me</sup> Studer pense que des éléments existent déjà, mais cela implique une réflexion de l'ECO sur les préaux. L'idée était de ne pas uniquement procéder à des petits changements mais de suivre une réflexion générale à plus long terme. Ce ne sont pas que des travaux d'aménagements; cela implique des activités au niveau du corps enseignant et une adaptation de ce qui est déjà fait par la Ville au sujet des adultes vers les enfants.

Il demande si une nouvelle étude est nécessaire. Le 2<sup>e</sup> Observatoire intervient dans les établissements scolaires, participe aux réunions Temps de travail en commun (TTC) et cela peut être élargi aussi au personnel du parascolaire qui constitue les experts.

M<sup>me</sup> Studer répond que c'est à voir avec l'ECO.

Un commissaire propose l'audition de M<sup>me</sup> Kitsos et de M<sup>me</sup> Widmer, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG, 2 LC (ex-PDC), 3 PLR, 4 S).

Une commissaire propose l’audition du 2<sup>e</sup> Observatoire, ce qui est accepté à l’unanimité.

### **Séance du 18 mars 2021**

*Audition de M<sup>mes</sup> Bulle Nanjoud et Alessandra Cencin, de l’association 2<sup>e</sup> Observatoire*

M<sup>me</sup> Cencin explique que le 2<sup>e</sup> Observatoire a fait de nombreuses observations pour élaborer des guides destinés aux enseignants et aux élèves dans ce domaines et qu’il a démarré le projet «de la crèche à l’école, ancrer l’égalité dans les pratiques quotidiennes» en 2019 en collaboration avec les enseignants et les élèves pour ancrer l’égalité de manière pérenne et durable dans les pratiques.

M<sup>me</sup> Nanjoud revient sur les enjeux mentionnés en introduction de la motion et montre de quelle manière leurs observations peuvent les étayer puis donner leur avis sur la motion et répondre aux questions.

Les raisons d’agir sur cette thématique sont qu’une dimension d’apprentissage constituant se joue dans les préaux. C’est donc l’occasion pour les enfants de mettre en pratique, de penser et d’orienter la place qu’ils et elles occuperont dans la société au sens plus large. Leurs constats ont été regroupés sur trois axes:

- l’occupation inégalitaire des espaces: il est flagrant que les filles occupent les marges, les confins de la cour de récréation. Cela a été constaté via des ateliers visant à demander aux enfants de mener leurs propres investigations. Une fille expliquait par exemple que lorsque l’on observait a priori un terrain de basket-ball, filles et garçons s’y trouvaient. Mais en observant mieux, elle constatait que les filles étaient plutôt autour du terrain à regarder la pratique qui s’y déroulait et à discuter alors que les garçons y jouaient. En termes d’aménagement, l’idée est que la place centrale des cours de récréation est destinée aux jeux de ballons majoritairement menés au masculin;
- on assiste à une coexistence entre filles et garçons dans ces espaces, mais pas à une mixité, ce qui est un enjeu sociétal. La mixité s’apprend à cet âge et se développe tout au continuum de la vie. On peut l’observer par exemple dans les questions de pratique professionnelle où les métiers sont très peu mixtes ainsi que dans la vie amoureuse où, si l’on n’est pas dans un contexte amoureux hétérosexuel, l’on est suspect. Ce qui préoccupe le 2<sup>e</sup> Observatoire est que cette coexistence ne permet pas l’apprentissage à l’autre, ce qui est clairement le terreau des violences sexistes et sexuelles qui se joueront plus tard;
- le dernier enjeu est que les activités et les comportements sont différenciés et des compétences différentes se jouent. Les filles qui sont plus largement dans des pratiques de jeux ou langagières, donc relationnelles, sont encouragées à

développer ces compétences-là et les garçons sont moins encouragés à développer ces pratiques et plutôt engagés dans des compétences motrices et d'engagement du corps. Une notion de légitimité se joue donc dans les espaces auxquels l'on se sentirait d'appartenir ou non. C'est aussi un empêchement d'accéder à une palette plus large de rôles et d'activités qui mettent à mal les injonctions de genre.

M<sup>me</sup> Cencin ajoute que l'idée est d'agir vers un mieux pour les deux sexes. Outre l'observation des filles dans les marges, il est aussi clair que quelque part quelque chose pèse sur les garçons et leur manière d'apprendre. Pour que la mixité puisse se faire, il faut donc travailler dans les deux sens. Un autre élément que le 2<sup>e</sup> Observatoire souhaitait ajouter est qu'il a pu observer la nécessité de pouvoir accompagner cette démarche. Il y a parfois une posture de laisser-faire, partant du principe que ce sont les choix des élèves, mais pour que la mixité puisse se faire, il faut accompagner les enseignant-e-s et les élèves. Ainsi, mener cette réflexion de façon collective est très porteur. Il y a aussi une idée de processus dans l'accompagnement car les choses se font sur le moyen à long terme.

M<sup>me</sup> Nanjoud ajoute que ne pas agir renforce ce système.

M<sup>me</sup> Cencin ajoute que, par rapport à la motion plus spécifiquement, il semble important de pouvoir soutenir cette réflexion au niveau d'une politique publique. Cela valide ces raisons d'agir. Sur le terrain, différents établissements réfléchissent à cette question et cela serait aussi l'occasion de pouvoir collectiviser ces expertises et soutenir ces engagements institutionnels. Il est nécessaire d'ancrer les choses sur le long terme, notamment en termes de ressources et de temps consacré à ce projet car les enseignant-e-s qui s'engagent actuellement le font sur leur temps libre. Il y a effectivement des questions d'installations sur ces cours de récréation car une grande majorité d'entre elles ont une disposition centralisant les terrains de football ou de basketball souvent en dur. Elle explique qu'il faut considérer l'idée de pouvoir rythmer ces espaces en créant des zones dynamiques, moyennes et calmes qui permettraient d'offrir plus de possibles à chacun-e.

M<sup>me</sup> Nanjoud ajoute que l'idée d'aménagement est aussi élargie à l'accompagnement, notamment dans la régulation des manières d'occuper et de pratiquer ces espaces. Si l'on reprend l'exemple de l'école des Eaux-Vives, l'aménagement n'a pas forcément été complexe et n'a pas nécessité de budget conséquent mais l'espace y a été repensé dans la façon d'accompagner ce qui se déroule dans la cour.

M<sup>me</sup> Cencin ajoute qu'il est important d'offrir un avis éclairé en sollicitant les élèves. Il faut regarder avec eux les enjeux dans ces cours car ils doivent être conscientisés. La nouvelle étude évoquée dans cette motion ne lui semble pas

nécessaire car les constats sont déjà étayés, cette étape est passée et il faut maintenant agir.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande si le 2<sup>e</sup> Observatoire a des expériences de mise en place d'un dispositif plus égalitaire et quels sont les effets à moyen terme qui sont observés.

M<sup>me</sup> Cencin répond que le 2<sup>e</sup> Observatoire accompagne aussi le monde adulte et a donc une expérience de mise en pratique. Si le 2<sup>e</sup> Observatoire n'a pas accompagné le projet des Eaux-Vives de A à Z, il a eu des échanges avec les équipes en charge. Celles-ci affirment ne pas se souvenir du climat qui régnait avant la mise en place de ce dispositif. Le contexte de microviolence a motivé l'engagement de ces équipes et cette école est satisfaite et surprise en bien de l'évolution du climat en termes de violence dans la cour de récréation. Il semble donc que les résultats sont constatables rapidement.

Le commissaire demande s'il est indispensable d'avancer en même temps dans l'aménagement que dans l'accompagnement car la Ville peut aménager les espaces des écoles primaires mais ne peut pas imposer l'accompagnement car il s'agit d'une prérogative de l'Etat. Il demande s'il est envisageable de ne procéder qu'à l'aménagement et quelle en serait la plus-value le cas échéant.

M<sup>me</sup> Nanjoud répond que l'idéal serait de pouvoir agir de concert. L'aménagement ne nécessite pas forcément de gros travaux mais il est important de réfléchir ensemble à comment la situation évolue et d'impliquer les élèves et le corps enseignant dans le projet, tout comme l'ECO. Il serait idéal de créer des groupes de travail pour avancer conjointement. Il serait dommage d'avancer uniquement dans l'aménagement.

M<sup>me</sup> Cencin ajoute que des recherches démontrent qu'en rythmant plus les espaces et en mettant en place des espaces verts, on obtient des conséquences sur la manière de l'occuper.

Une commissaire demande comment le 2<sup>e</sup> Observatoire procède et s'ils font des ateliers avec les enseignants et les enfants.

M<sup>me</sup> Nanjoud répond que leur modèle d'intervention agit entre le travail sur les postures professionnelles individuelles en commençant par une sensibilisation généralisée à tous les intervenants d'un établissement primaire. Ensuite il propose soit des journées de formation soit des ateliers pour les élèves toujours organisés au minimum avec trois ou quatre classes pour constituer un groupeur d'adultes autour de ces ateliers et encourager la persistance de ce groupe qui pourrait continuer à soutenir des projets. Enfin, il mobilise les directions car pour

obtenir un ancrage il faut que les temps de réflexion et de soutien interpersonnel puissent être valorisés et institués au sein d'un établissement. Le travail est donc réalisé par étapes et par degré d'intervention.

Le travail avec les enfants se fait en deux temps; lors de la première séance, ils sont mis en conscience des enjeux puis équipés dans des postures de détectives et, entre deux séances, des explorations sont menées dans différents espaces. Les élèves font leurs propres observations et les ramènent en deuxième séance. Cela permet de renforcer leur esprit critique.

M<sup>me</sup> Cencin ajoute que pour pouvoir ancrer ce projet, il faut partir des intérêts des acteurs et des actrices concernés. Ils doivent s'emparer de ce projet et le rendre vivant pour qu'il s'ancre à partir de leurs motivations et de leurs questionnements.

Une commissaire explique que dans son enfance, un professeur engageait de manière naturelle la mixité en valorisant les capacités des filles à la gym en rappelant qui étaient les meilleurs joueurs et en mettant systématiquement les filles devant. La mixité se faisait naturellement à la gym, puis naturellement à la récréation. Pour elle, la manière dont se construit une cour de récréation englobe tout ce qui se construit dans tout ce qui se déroule à l'école. Néanmoins, le Conseil municipal n'a pas d'emprise sur ce qui se passe dans l'enseignement et elle aimerait savoir ce qui y est fait pour encourager cette mixité.

M<sup>me</sup> Nanjoud répond que tous ces espaces sont importants et n'ont pas forcément d'organisation hiérarchique. Il est donc important de travailler de manière transversale.

Ladite commissaire demande ce qui est fait dans l'enseignement pour encourager la mixité et comment cela devrait se traduire naturellement dans les comportements des enfants dans les préaux ensuite.

M<sup>me</sup> Nanjoud répond qu'il y a différents niveaux: individuel, collectif et institutionnel. Le projet encourage une action à ces trois niveaux, irriguée vers un but commun.

La commissaire demande aussi si ce projet est mené avec diverses institutions, dont le Canton et la Ville dans leurs domaines de compétences, et comment elles collaborent avec celles-ci.

M<sup>me</sup> Cencin répond que le projet ne fonctionne pas sous mandat du Canton et qu'elles essaient d'irriguer depuis le terrain. Elle ne sait pas quels sont les encouragements institutionnels à œuvrer vers cette mixité au niveau de l'enseignement.

Une commissaire explique que les cycles d'orientation proposaient à des élèves d'être médiateurs dans les périodes hors moments scolaires pour prévenir

la violence. Elle demande si cela pourrait être une option intéressante dans cette optique.

M<sup>me</sup> Cencin répond que les modalités peuvent varier, l'important étant que les individus puissent participer. Elle ne peut pas s'exprimer sur cette idée de médiation en particulier.

M<sup>me</sup> Nanjoud explique qu'aux Eaux-Vives il y a une implication des conseils des classes et des écoles dans la réflexion sur cette question. Il y a aussi un parrainage entre les plus hauts niveaux et les plus bas pour agir aussi dans la mixité en termes d'âge. Ce dispositif peut aussi être mis en place.

Une commissaire demande si elles préconisent des aménagements lourds des cours d'écoles pour favoriser la mixité et ce qu'elles suggèrent (verdure, plans d'eau, etc.)

M<sup>me</sup> Cencin répond qu'il y a une palette large de possibilités. Les Eaux-Vives n'ont pas engagé de gros moyens pour aménager l'espace, mais il est vrai qu'il est intéressant de réfléchir en termes écologiques aussi (comme l'école du Mail). L'idée de rythmes n'implique pas forcément de gros investissements financiers mais offre des résultats probants.

Un commissaire demande pourquoi Genève est en retard sur ce que les pays scandinaves ont déjà fait en la matière alors qu'elle est l'une des villes les plus riches et démocratiques du monde.

M<sup>me</sup> Nanjoud répond que ces enjeux ne sont pas forcément saillants et qu'une notion d'invisibilité gravite autour d'eux. Or, ils ont un impact et des conséquences concrets sur la vie des individus, mais le lien entre ces maillons n'est pas toujours perceptible de prime abord. Il y a beaucoup de travail à faire dans ce domaine et l'espace de la cour d'école, en tant que reflet de la société, est un espace passionnant à penser pour aller de l'avant.

Le même commissaire demande si les interventions par étapes et par degrés portent des résultats. Il demande si les choses avancent de façon pérenne grâce à ce genre d'intervention par rapport à la résolution de problèmes au cas par cas qui finalement ne résout que les symptômes.

M<sup>me</sup> Nanjoud répond que c'est un processus et le but de ce projet est d'accompagner les établissements pour qu'ils s'approprient ce projet qui grandira et s'implantera. Il s'agit donc d'un processus évolutif à penser sur le long terme.

M<sup>me</sup> Cencin ajoute qu'elles constatent aussi ce qui ne fonctionne pas et c'est un très bon moteur pour penser une intervention. L'approche individualisée est aléatoire dans ses résultats et ne permet pas d'aller de l'avant de manière pérenne contrairement à une approche institutionnelle ou organisationnelle. Dans la com-

paraison entre les pays scandinaves et Genève, l'écart est difficile à expliquer. L'histoire suisse sur les questions d'égalité a son rythme tranquille et la Suisse est en retard sur beaucoup d'aspects par rapport aux mesures égalitaires européennes. Cela peut s'expliquer par les processus décisionnels, une mentalité qui pousse la population à penser que la situation convient à tout le monde, un manque d'engagement, etc. Les réponses sont multifactorielles.

Le même commissaire demande si le 2<sup>e</sup> Observatoire fait des rapports réguliers aux autorités de la Ville.

M<sup>me</sup> Cencin répond qu'il est compliqué de donner les résultats de ce projet puisqu'il a commencé il y a peu de temps et la crise sanitaire s'est interposée. Les accompagnements d'équipes sont ainsi très récents et elles n'ont pas le recul nécessaire pour tirer un bilan bien qu'elles puissent observer que des choses intéressantes se développent et semblent prometteuses. Elle ajoute qu'une évaluation externe du projet sera disponible en 2022.

Un commissaire aimerait plus de détails concrets sur les aménagements réalisés aux Eaux-Vives.

M<sup>me</sup> Cencin répond que les buts du terrain de football ont été enlevés, de nouveaux marquages au sol ont été faits pour rendre l'espace plus modulable. Elle précise que majoritairement les garçons ne jouent pas au football, ce sont des démonstrations individuelles de compétences de tir autour du ballon car le jeu en lui-même doit être organisé en équipes avec des rôles attribués à chacun. Les Eaux-Vives ont aussi organisé une rotation des pratiques chaque semaine, avec notamment un club féminin de rugby qui forme les élèves ou des jeux de cirque. Les élèves et les adultes sont formés à ces nouvelles pratiques. Il y a donc surtout un engagement en termes de présence, d'accompagnement et de régulation.

Un commissaire remarque que la Ville n'a pas la compétence d'imposer un accompagnement. Il demande donc s'il y a des aménagements physiques qui favorisent la mixité.

M<sup>me</sup> Cencin répond qu'il n'y pas eu d'aménagement majeur du terrain aux Eaux-Vives mais qu'une école a choisi d'installer un sol synthétique qui prend la forme de vagues à Thônex avec un impact sur l'utilisation de l'espace.

M<sup>me</sup> Nanjoud ajoute que si l'on repense l'aménagement en zones rythmées, il peut être soutenu par un aménagement matériel, avec des endroits où s'asseoir dans le calme qui ne sont pas forcément dirigés en face d'un terrain de football. Des aspects concrets peuvent engager une autre dynamique.

Le président remarque que les parcs publics sont aussi équipés d'installations de jeux de balle pratiqués uniquement par des garçons.

M<sup>me</sup> Nanjoud répond que c'est le cas, tout comme au skate-park de Plainpailais où des initiatives sont entreprises pour rendre l'endroit plus mixte.

Le président demande si le 2<sup>e</sup> Observatoire est aussi engagé dans des actions dans le domaine public.

M<sup>me</sup> Cencin répond qu'en tant que partenaires du plan Zéro sexisme elles sont engagées en termes de sensibilisation des corps de police au harcèlement de rue.

Le président demande s'il s'agit de la police cantonale ou communale.

M<sup>me</sup> Cencin répond que la police cantonale est en phase d'approche mais qu'elles ont rencontré les polices municipales genevoises, valaisannes et vaudoises.

Un commissaire trouve que c'est un enjeu à cheval entre les compétences communales et cantonales. Il estime nécessaire d'auditionner des représentants du DIP. Cette audition est acceptée à l'unanimité.

### **Séance du 7 octobre 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M<sup>me</sup> Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)*

M<sup>me</sup> Kitsos explique que l'aménagement des préaux incombe à l'ECO en collaboration avec la Direction du patrimoine bâti (département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité). Ils travaillent déjà au réaménagement des préaux via la mise en place de concertations avec les partenaires scolaires, et notamment les enfants, pour créer des préaux inclusifs, tant pour les garçons que pour les filles, pour les plus petits comme pour les plus grands, ainsi que pour les enfants à besoins spécifiques. L'école du 31-Décembre fait figure d'exemple avec un projet participatif qui favorise le respect mutuel et les questions de genre. L'ECO a subventionné un budget participatif et le 2<sup>e</sup> Observatoire est intervenu pour sensibiliser aux questions de genre dans ce projet sur deux axes: l'aménagement des espaces et l'accompagnement de ce réaménagement. Le réaménagement doit être pensé comme amenant la mixité et la polyvalence, en évitant par exemple de placer un terrain de football qui sera manifestement pris d'assaut par une partie des garçons, laissant les filles et le reste des garçons en marge. L'accompagnement de cette démarche avec le corps enseignant et les élèves va de pair avec le réaménagement. A l'école de Chandieu, le terrain permet une pratique sportive mixte et des tournus ont été établis afin d'assurer la mixité. A l'école des Contamines, l'ECO réalise un terrain multisport non genré et non exclusif avec un travail de réflexion sur le matériel. A l'école du Mail, une commission préaux a été mise en place pour réfléchir aux aménagements et au com-

portement, sur la question de genre, sur la végétalisation des lieux et sur la création de nouveaux espaces permettant des occupations diverses.

Elle estime qu'il est important de travailler avec des spécialistes sur ces deux axes afin de déclencher une dynamique de changement qui permette d'arriver à l'inclusion et à une vraie égalité. Les questions du handicap, de la végétalisation et de la participation des enfants, de la récolte de leurs avis et de leur application sont essentielles pour le département. Huit préaux d'écoles devraient être réaménagés et le DCSS déposera une proposition avec le SEVE en 2022 pour proposer leur végétalisation. La thématique genre est transversale et doit être posée à chaque fois qu'un réaménagement est prévu. Il faut en plus penser ces réaménagements pour offrir la possibilité aux enfants de nouvelles expérimentations et leur permettre de découvrir de nouvelles sensations dans des espaces végétalisés, mais aussi en offrant des espaces de compétition, d'inclusion et de rencontre en repensant l'architecture des préaux.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande si une collaboration institutionnalisée entre l'ECO et le DIP existe pour créer une politique ou une vision globale en matière d'accompagnement pédagogique qui permette de retrouver ces notions dans l'éducation.

M<sup>me</sup> Widmer répond que pour l'instant cela a été ponctuel car il faut qu'un tel projet naisse de l'envie du corps enseignant. Néanmoins, le service discute de manière plus globale avec le DIP sur le réaménagement des préaux et sur les types d'espaces qui doivent être créés de manière plus globale. Une philosophie commune est en cours de construction mais cela ne se décline pas sur le contenu des enseignements où la Ville n'intervient jamais.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que c'est une dimension essentielle qui relève du DIP.

Un commissaire demande si cela représente des charges supplémentaires pour le personnel enseignant ou du parascolaire et, si c'est le cas, si ce travail supplémentaire est pris sur le cadre normal de travail. Il demande si l'ensemble du personnel qui travaille dans les écoles, y compris le personnel parascolaire, est intégré dans cette consultation et des formations.

M<sup>me</sup> Widmer répond que les processus participatifs comprennent tous les partenaires scolaires: les enfants, les enseignants, le parascolaire, les maisons de quartier s'il y en a, l'association des parents d'élèves, etc. Quant aux charges supplémentaires, il n'y a pas de surcoûts et cela reste dans le temps de travail. L'ECO mandate des spécialistes qui peuvent générer un surcoût, mais qui reste dans le cadre du budget du service.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que les questions qui touchent au genre, à l'homophobie et à la transphobie, devraient idéalement être intégrées dans une réflexion globale et transversale dans tous les cours. Mais, encore une fois, il s'agit d'une compétence du DIP.

Un commissaire demande si les nouvelles constructions prennent aussi en compte ces constats.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que le travail n'est de loin pas fini et pas seulement pour les préaux. Un vrai travail doit encore être fait à tous les niveaux, au travail, dans les institutions, etc. L'ECO est sensibilisé à cette question depuis longtemps et chaque aménagement prend en compte cette problématique. Mais il est vrai que certains endroits n'ont pas pu être réaménagés et n'ont pas d'aménagements prévus. Enfin, il est certain que l'accompagnement pédagogique est essentiel.

M<sup>me</sup> Widmer répond que le service souhaiterait aller plus vite, mais ce sont des budgets énormes car les projets de réaménagement s'inscrivent sur la durée et sont très lourds. C'est pour cela que l'ECO encourage les plus petites réflexions, moins visibles mais qui permettent de lancer des impulsions. Cependant, pour le faire il faut qu'une volonté émane du corps enseignant et de la direction des écoles.

Un commissaire demande comment l'avis des enfants est recueilli durant ces processus participatifs.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'il n'y a pas qu'une formule et que les processus participatifs se créent déjà dans la participation. En général, l'ECO travaille avec des partenaires spécialisés dans cette question, comme l'association Chantier ouvert composée d'architectes et de pédagogues qui permettent d'entamer un processus en adoptant une certaine vision de l'espace et des possibilités d'occupation. Ce processus est ensuite repris par les enseignant-e-s qui continuent et poursuivent le travail sur la thématique. Il y a plusieurs façons de faire mais, pour impliquer les enfants, il faut passer par des professionnels pour leur donner un espace d'expression où leur parole puisse être recueillie, entendue et surtout traduite de façon constructive et déclinable concrètement dans un cahier des charges destiné aux architectes.

## **Séance du 25 novembre 2021**

*Audition de M<sup>mes</sup> Sandra Lehmann Favre, directrice a.i. du Service organisation et planification de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, et Marta Perucchi, directrice au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)*

M<sup>me</sup> Lehmann Favre commence par dire qu'il y a des fonctionnements distincts au niveau usagers et du fonctionnement des préaux, et ce d'une école à une autre.

Différentes écoles ont mis en place des fonctionnements particuliers pour les jeux dans les préaux comme à l'école du 31-Décembre ou du Mail. Elle s'interroge par contre sur le sens de réaménagement des préaux et aimerait obtenir une clarification. Au niveau pédagogique, il est important de pouvoir créer avec les enfants un projet pédagogique, avec une montée en puissance des enseignants avec des formations disponibles actuellement au catalogue des formations de l'Etat, et ce pour arriver ensuite à travailler avec les enfants et partir de leurs besoins pour répondre à cette problématique. Cela dans le but de sortir de ces jeux genrés, mais en gardant une attention particulière sur le fait que, pendant les récréations, il est important pour les enfants de pouvoir se libérer de leur énergie. On peut voir un certain changement ces dernières années avec une augmentation du nombre de filles inscrites en sport art-études mais aussi au sein des clubs de foot féminins.

M<sup>me</sup> Perucchi a compris le mot «réaménagement» dans son sens physique avec une question de travaux dans le préau. Il est vrai qu'il y a beaucoup de réflexions qui ont déjà été engagées sur ce sujet mais cela concernait d'abord la séparation des groupes entre les plus jeunes et les plus grands. Désormais, la discussion se tourne plus autour des espaces verts dans les préaux en lien avec la question climatique. Cela chamboule le principe même du préau, des divisions et végétalisations peut-être pas uniquement sous l'angle du foot ou du sport en général mais en donnent une image nouvelle. Elle n'a cependant pas d'exemple d'espace de foot construit au milieu du préau.

M<sup>me</sup> Lehmann Favre poursuit en disant que des instances participatives chez les adultes sont mises en place, mais d'ici la fin de l'année scolaire il y aura aussi des instances participatives pour les élèves. Ce sera le lieu autour duquel les gens pourront discuter des besoins et problématiques éventuelles.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire remarque qu'il est beaucoup fait mention du football mais rappelle que cette motion n'est pas ciblée sur le football uniquement. Il s'agit ici de trouver des aménagements unisexes avec une intégration complète et la mise en place de différentes activités dans ce sens. Elle demande ensuite si des instances participatives ont déjà été mises en place ou si elles ont déjà eu lieu.

M<sup>me</sup> Lehmann Favre répond que des projets parlant des besoins des enfants ont déjà été mis en place dans de nombreuses écoles depuis de nombreuses années. Par contre, les instances participatives pour les élèves existent déjà dans certaines écoles mais sont à instaurer dans toutes les écoles du canton de Genève car il s'agit d'une injonction.

Ladite commissaire demande ensuite si des méthodes d'intégration ont déjà été mises en route dans les établissements concernés.

M<sup>me</sup> Lehmann Favre n'a pas la réponse à son niveau car cela relève des problématiques locales, sous la responsabilité des directeurs d'établissement. Cependant, concernant la remarque sur le foot, il a été remarqué que ce sont en grande majorité des garçons qui jouent au foot. Dans les autres jeux du préau, la distinction est moindre, voire quasi inexistante, d'où son intervention par rapport au foot.

Un commissaire voudrait parler des aménagements ayant eu lieu aux Eaux-Vives avec les installations flexibles et modifiables selon les envies, et demande si des explications pédagogiques ont été données aux élèves pour expliquer les raisons de ces changements.

M<sup>me</sup> Perucchi commence par dire que les étapes commencent par une validation de demande d'autorisation de construire après chaque demande d'aménagement de préau. Ensuite, elle retourne vers la direction pour être sûre que le projet a été discuté en interne. Cependant, elle sait que ce projet est un projet de l'école et que cela a été un vrai échange entre les représentants de la Ville et l'école, élèves compris. C'est donc le résultat d'un travail collectif.

Une commissaire a cru comprendre qu'elles travaillaient aussi sur un projet de réaménagement avec de la verdure pour les enfants, ce qu'elle trouve ingénieux. Elle a par ailleurs l'impression qu'aujourd'hui les enfants ne jouent plus vraiment ensemble, quitte à les forcer. Or, un enfant est assez intelligent pour connaître ses besoins. Il faudrait selon elle apprendre à s'intégrer correctement tout en laissant la liberté aux enfants de choisir s'ils veulent ou non jouer ensemble.

M<sup>me</sup> Lehmann Favre précise que les propositions de jeux qui ont été faites n'enlèvent rien au fait qu'il est indispensable de répondre aux besoins des enfants. On peut donc encourager un enfant dans sa démarche d'intégration mais également respecter ses envies.

Une commissaire retient qu'il y a déjà toute une réflexion de fait et des réalisations qui avancent plus ou moins vite au gré des établissements. Elle demande si cette motion fait tout de même sens aux yeux des intervenantes.

M<sup>me</sup> Perucchi trouve très utile d'avoir des réflexions sur ces préaux, ainsi que le développement des potagers, par exemple. Elle ne sait pas si la notion de genre est vraiment le plus gros problème mais elle dirait plutôt que la réflexion doit se porter sur un nouveau genre de préaux.

M<sup>me</sup> Lehmann Favre partage l'avis de sa collègue. La place et la liberté de chacun est un travail constant au sein des écoles, le préau s'y inscrit aussi pour que chacun devienne un citoyen compréhensif de l'environnement et du respect des autres.

Un commissaire demande si elles ont des exemples d'espaces verts qui rencontrent du succès au sein des écoles.

M<sup>me</sup> Perucchi répond que les préaux d'écoles sont aménagés exclusivement en discutant avec les enseignants et les élèves sur les nouveaux projets. Chaque école a ses demandes selon le projet en cours.

Le même commissaire demande s'il ne faudrait pas plus préparer les enfants à participer à ce genre de projets avec des cours pédagogiques.

M<sup>me</sup> Lehmann Favre répond qu'un travail est effectué sur le vivre-ensemble, avec un dialogue constant avec les élèves.

Le commissaire en déduit donc que ce sont des programmes spontanés et non des cellules d'apprentissages.

M<sup>me</sup> Favre répond que cela fait partie intégrante du programme et que cela est beaucoup discuté en classe, pour ainsi s'adapter aux besoins des élèves.

Le commissaire demande ensuite s'il y a une partie des garçons qui manifestent leur mécontentement face au fait qu'on leur prenne leur terrain de foot, d'où l'intérêt de sensibiliser les enfants à ce programme éducatif pour qu'il puisse mieux fonctionner.

M<sup>me</sup> Lehmann Favre répond que personne ne prend le terrain de foot de ces enfants car ils ont besoin d'avoir des espaces pour pouvoir courir et jouer entre eux. Cependant, dans certaines écoles il y a des tournus quant à son utilisation s'il y en a un.

Une commissaire demande comment vont évoluer ces espaces à l'avenir selon elles.

M<sup>me</sup> Perucchi répond qu'il y a en ce moment un ou deux projets environnementaux qui sont autour du concept de «cool city». Un service va s'occuper de cela à l'office d'urbanisme pour créer des espaces dans les préaux d'écoles également car ce sont des lieux qui vivent beaucoup le week-end, par exemple. Le premier projet pour le DIP est celui du cycle de Sécheron dans lequel on expérimente toute une série de nouveaux modèles de préaux, construit avec les élèves et habitants de quartiers. Il y a aussi eu des ateliers participatifs, mais qui sont tombés malheureusement en plein Covid. Il en est sorti un projet qui est plein d'idées et qui sera porté jusqu'à son terme avec des zones de jeux, potagers et ateliers sportifs. C'est donc un projet pilote et cette méthodologie est tout à fait applicable au sein des écoles primaires.

Un commissaire revient sur la motion M-1468 vu qu'elle concerne les jardins potagers dans les bâtiments scolaires. Il entend effectivement beaucoup parler

de ce type de projets mais il trouve que cela rajoute des charges pour le personnel scolaire sans prendre en compte qu'il va falloir plus de temps de travail. Il demande si cette discussion a déjà été faite avec le Service des espaces verts pour qu'il y ait des gens qui facilitent le travail des enseignants.

M<sup>me</sup> Perucchi répond que ce sont souvent des projets participatifs.

M<sup>me</sup> Lehmann Favre répond qu'il existe de nombreux potagers que ce soit en primaire ou au cycle d'orientation et cela part généralement de projets investis par les enseignants qui sont accompagnés par des associations, qui par exemple fournissent des outils.

Il constate aussi qu'il est souvent fait mention des enseignants et des élèves dans la consultation mais jamais des autres experts comme les animateurs parascolaires.

M<sup>me</sup> Lehmann Favre répond que les enseignants utilisent le préau à chaque récréation mais sur le temps scolaire aussi pour effectuer des activités. Cependant, la collaboration entre le parascolaire et l'école s'est beaucoup développée dans ces dernières années aussi par le biais des instances participatives. Souvent dans ce type de projets tel celui du potager, le parascolaire peut s'inscrire dans le projet et un travail commun est fait.

## **Séance du 9 décembre 2021**

### *Vote*

La commission vote la motion M-1501, qui est acceptée par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 6 non (2 LC (ex-PDC), 3 PLR, 1 MCG).

Une commissaire estime que le sujet est bon mais que les moyens proposés par l'invite ne sont pas forcément les plus efficaces, comme l'ont relevé les auditions.